

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération de Nîmes métropole concernant la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale sur la commune de Saint-Gilles et de recalibrage du chemin d'accès communal des Cassagnes

COMMUNE de Saint-Gilles

Par arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2023, une enquête publique est ouverte dans la commune de Saint-Gilles, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, dont le siège social est situé 3, rue du Colisée 30947 NIMES CEDEX 09, concernant la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale sise au lieu-dit « Etang de Foussargues Est », Chemin des Cassagnes sur la commune de Saint-Gilles et le recalibrage du chemin d'accès communal des Cassagnes.

Les installations projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2710-1 (A) ; 2710-2 (E) et 2794 (E)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Nathalie FABIE - Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole – Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers, au 04 66 02 54 78.

Pendant une période de 31 jours, du lundi 21 août 2023 à 9h au mercredi 20 septembre 2023 à 17h00, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de SAINT-GILLES, Place Jean JAURES – 30800 SAINT-GILLES, pour être tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf les jours fériés.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresse, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier comprenant les informations environnementales pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Saint-Gilles/Dechetterie-Saint-Gilles-Communaute-d-agglomeration-de-NIMES-METROPOLE>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4717> du **lundi 21 août 2023 à 9h au mercredi 20 septembre 2023 à 17h00**.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04).

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de SAINT-GILLES sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de SAINT-GILLES (à l'attention de M. Marc BONATO, commissaire enquêteur- Enquête déchetterie de Saint-Gilles, Place Jean JAURES – 30800 SAINT-GILLES), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4717> ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4717@registre-dematerialise.fr, du **lundi 21 août 2023 à 9h au mercredi 20 septembre 2023 à 17h00**.

Monsieur Marc BONATO ingénieur en chimie industrielle, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de SAINT-GILLES, aux dates ci-après :

- lundi 21 août 2023	de 9h00 à 12h00
- jeudi 31 août 2023	de 14h00 à 17h00
- vendredi 8 septembre 2023	de 9h00 à 12h00
- mercredi 20 septembre 2023	de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairie de Saint-Gilles. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de SAINT-GILLES, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : (<https://www.projets-environnement.gouv.fr>, et <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Saint-Gilles/Dechetterie-Saint-Gilles-Communaute-d-agglomeration-de-NIMES-METROPOLE>), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.